IC/CKS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2020- 0421 /PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université Nazi BONI.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution; VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du

Premier Ministre:

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement :

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics;

VU le décret n°97-254/PRES/PM/MESSR® du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dipulasso:

VU le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé (EPS);

VU le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

VU le décret 2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso;

VU le décret 2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI;

VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université Nazi BONI à la 41^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine (RCA);
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 29 avril 2020 ;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2019 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 41^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) tenue du 08 au 17 juillet 2019 à Bangui en République centrafricaine (RCA), seize (16) emplois de l'enseignement supérieur repartis ainsi qu'il suit :
 - 1) quatre (04) emplois de professeur titulaire et de professeur titulaire hospitalo-universitaire répartis comme suit :
 - un (01) emploi de professeur titulaire en Analyse à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST);
 - trois (03) emplois de professeur titulaire hospitalo-universitaire à l'Institut des Sciences de la Santé (INSSA) dont :
 - un (01) emploi en Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie ;
 - deux (02) emplois en Santé Publique option Epidémiologie.
 - 2) cinq (05) emplois de maître de conférences répartis comme suit :
 - un (01) emploi en Informatique à l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI);
 - trois (03) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) dont :
 - deux (02) emplois en Biochimie (Substances naturelles);
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales.

- un (01) emploi en Entomologie à l'Institut du Développement Rural (IDR).
- 3) sept (07) emplois de maître-assistant répartis comme suit :
 - un (01) emploi en Sémiologie, sémantique à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines, Lettres, Arts et Médias (UFR/SH-LAM);
 - un (01) emploi en Génie électrique à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT);
 - un (01) emploi en Droit public à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR/SJPEG);
 - deux (02) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques (UFR/ST) dont :
 - un (01) emploi en Immunologie-Microbiologie;
 - un (01) emploi en Chimie : Chimie des matériaux.
 - deux (02) emplois en Agro-économie à l'Institut du Développement Rural.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 juin 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique de l'Innovation

Alkassoum MAÏGA

Le Ministre de la Sahté

Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Séni Mahamadoù OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassané KABORE